demande reconventionnelle

Par **jeremyzed**, le **16/03/2008** à **16:07**

J'ai trouvé une definition, mais j'ai rien compris :roll: quelqu'un aurait pourrait m'expliquer autrement que par " "Reconventionnelle" est le qualificatif donné à la demande incidente par laquelle, en procédure civile, le défendeur à une instance se porte lui même demandeur contre le requérant"

merci :P

Par **jeeecy**, le **16/03/2008** à **16:22**

en fait tu as une partie qui assigne l'autre devant le juge

c'est la demande initiale

si la partie assignée a elle-même des griefs avant l'autre partie, elle va former une demande reconventionnelle, c'est a dire qu'elle va elle aussi demander quelque chose a l'autre partie, et non simplement se défendre

est-ce plus clair?

Par **jeeecy**, le **16/03/2008** à **16:24**

[quote="marlene5975":2zar5i3z]En fait, si j'ai bien compris la notion, le demandeur demande un truc contre le défendeur. Puis le défendeur, en plus de demander que le demandeur soit débouté, fait une autre demande en rapport avec la demande du demandeur.
Je sais pas si je m'exprime bien. Lol. Avec un exemple! Mais là j'en ai pas en tête![/quote:2zar5i3z]
c'est ca tu as bien compris

M. X demande a M. Y de lui payer son loyer de 300 euros
et alors M. Y demande a M. X de lui rembourser les frais de plomberie qui incombaient a M. X en tant que propriétaire

la seconde demande est celle reconventionnelle

Par **jeremyzed**, le **16/03/2008** à **16:49**

:)

ah d'accord Image not found or type unknown Je te remercie ^^

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés